



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Taxes foncières pour 2024  
votées et perçues par la commune de  
**SERIGNAN**  
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS\_TF\_RG

La notice de cet  
avis est disponible  
en [cliquant ici](#) ou  
sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP OUEST HERAULT  
9 AV PIERRE VERDIER CS 10564  
34537 BEZIERS CEDEX

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160  
Référence de l'avis : 24 34 4634575 80

Numéro de propriétaire : 299 T00388 F

Département d'imposition : 340  
HERAULT

Commune d'imposition : 299  
SERIGNAN

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 12/08/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 34035

THOMAS THIBAUT MICHEL FERNAND JACQUES  
BERNARD  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

### Somme à payer

**1 888,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2024

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**  
SIP OUEST HERAULT  
9 AV PIERRE VERDIER CS 10564  
34537 BEZIERS CEDEX  
Tél : 04 67 76 45 94

• **pour le montant de votre impôt :**  
SDIF HERAULT  
CELL. FONC. DEPARTEMENTALE BEZIER  
11 AVENUE PIERRE VERDIER  
CS 10564  
34537 BEZIERS CEDEX  
Tél : 04 11 28 49 64

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCW7NR	USUFRUITIER	THOMAS THIBAUT MICHEL FERNAND JACQUESBERNARD

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2023	50,67 %	%	2,58 %	0,249 %	14,05 %	1,23 %		
	Taux 2024	50,67 %	%	2,58 %	0,24 %	14,05 %	1,15 %		
	<b>Adresse</b>	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN							
	Base	2642		2642	2642	2642	2642		
	Cotisation	1339		68	6	371	30	1814	
	Cotisation lissée								
	<b>Adresse</b>								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	1289		66	6	357	31			
Cotisation 2024	1339		68	6	371	30	1814		
Variation	+3,88 %	%	+3,03 %	0 %	+3,92 %	-3,23 %			

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État							Droit proportionnel :	
Base collectivité							Droit fixe :	

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 259559 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	74	
						Dégrèvement Habitation principale		
						Dégrèvement JA État		
						Dégrèvement JA Collectivité		
						<b>Montant de votre impôt</b>	<b>1888</b>	
Références administratives : 340 01 112 035 299 299 N H								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.